

Hebdo Canada



Volume 1, No 44

le 7 novembre 1973

Ottawa, Canada.

Le Canada et la Communauté atlantique

Extraits d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à une réunion de l'Institute of Newspaper Controllers and Finance Officers à Toronto le 15 octobre:

Peu après la Seconde Guerre mondiale, Walter Lippmann écrivait que l'océan Atlantique unissait les Amériques et l'Europe occidentale "en un système stratégique, économique et culturel commun". Bien que cette proposition demeure fondamentalement inchangée, la Communauté atlantique a subi d'importants changements depuis lors.

La détente en Europe a atteint un stade avancé et fait contraste avec le tragique conflit du Moyen-Orient. La structure des relations entre les super-puissances a pris une nouvelle forme, et de nouveaux centres de pouvoir ont surgi au Japon et en Chine. Entremêlée à ces changements, la construction d'une Communauté européenne de plus en plus intégrée et dynamique a eu des incidences autant politiques qu'économiques sur le Canada, comme sur les États-Unis.

C'est donc à un moment opportun, ce printemps-ci, que M. Kissinger a fait part de l'initiative américaine concernant l'Année de l'Europe.

Ma première réaction à la suite de ce discours a été favorable, mais prudente. Nous y avons vu un effort sérieux et constructif en vue d'un réexamen en commun des rapports entre pays de l'Atlantique à la lumière des nouveaux problèmes auxquels faisaient face les États-Unis et leurs alliés. Nous l'avons aussi interprété comme une réaffirmation importante d'une politique étrangère américaine de non-repli.

Mais, comme je l'ai précisé, notre réaction a été nuancée de prudence. Il n'apparaissait pas clairement en effet, et c'est là une des raisons de notre réserve, que l'on tiendrait compte ou non des intérêts canadiens, et si oui, de quelle manière.

Il fut fait mention du Canada, mais presque en passant. D'ailleurs, comment le Japon entrerait-il dans une formulation qui semblait avoir des incidences

sur les intérêts de l'ensemble des démocraties industrialisées? Était-ce au moyen d'un système tripolaire? M. Kissinger avait identifié trois principaux centres de puissance dans le monde non communiste: les États-Unis, l'Europe et le Japon. Sans prétendre devenir un quatrième pôle de puissance nous croyons avoir un rôle particulier à jouer. Nous sommes soucieux de ne pas nous laisser entraîner dans l'orbite de l'un des grands centres de pouvoir.

Dans mes voyages en dehors du Canada, j'ai quelquefois décelé l'impression selon laquelle le Canada tomberait naturellement et inévitablement dans l'orbite des États-Unis. C'est peut-être chose compréhensible mais inacceptable pour les Canadiens. Cela répugne à notre conception du Canada et d'un monde interdépendant. Cela va à l'encontre des efforts que nous avons déployés dans l'après-guerre pour édifier un système mondial de commerce ouvert et libéral. Cela est contraire aussi à la politique fondamentale du Gouvernement du Canada d'entretenir des relations distinctes et harmonieuses avec les États-Unis.

L'Amérique du Nord n'est pas un ensemble monolithique, ni économiquement ni politiquement. Je pense, d'ailleurs, qu'il ne serait dans l'intérêt d'aucune des parties en cause de traiter avec un seul et unique colosse nord-américain.

Les relations du Canada avec l'Europe diffèrent des relations des États-Unis avec l'Europe. Dans notre cas, il entre en jeu des éléments politiques, économiques, culturels et linguistiques particuliers. Elles sont plus importantes pour nous que ne le sont pour les Américains les relations des États-Unis avec l'Europe. Quarante-deux pour cent (en 1972) de nos immigrants continuent de venir du continent européen. Notre population est composée de nombreux

Le Canada et la Communauté atlantique, 1

Pour réduire le chômage saisonnier, 2

Lignes directrices pour services de garde d'enfants au Canada, 3

Le Canada est disposé à jouer un rôle de paix au Moyen-Orient, 4

Les Canadiens au Moyen-Orient, 4

M. Sharp ira en URSS, 4

Résultat des élections au Québec, 4

Les émissions des timbres de 1974, 4

Plus de barrières de dégel grâce aux isolants thermiques, 5

Le Canada participe aux négociations MBFR, 6

Baisse considérable des naissances, 6

Modifications aux règlements sur les drogues, 6

Nouvelle hausse des investissements, 6



Service d'information É.-U.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp (à gauche) a eu un entretien des plus cordial et des

plus satisfaisant avec le secrétaire d'État des E.-U., M. Henry Kissinger, à New York le 26 septembre.

groupes ethniques distincts, dont beaucoup sont d'origine européenne. Ces éléments n'ont pas été fondus dans quelque espèce de creuset national. Ces groupes conservent et chérissent leurs liens avec l'Europe, autant qu'ils apprécient leur nationalité canadienne. La sécurité du Canada et celle de l'Europe sont indivisibles.

Nos exportations vers le continent européen représentent 2.8 pour cent (en 1972) de notre Produit national brut, tandis que les exportations des États-Unis vers l'Europe représentent 1.3 pour cent du Produit national brut américain. Les pays de la CEE sont nos partenaires commerciaux les plus importants après les États-Unis.

La prudence avec laquelle nous avons accueilli l'Année de l'Europe est dictée par une seconde raison. Une déclaration, voire un ensemble de déclarations ne risquent-elles pas d'être considérées éventuellement comme remplaçant le dur travail qui doit être accompli dans de nombreux forums pour trouver des solutions aux problèmes de fond auxquels fait face la Communauté transatlantique sur les plans politique, militaire et économique? Voilà qui constituait à mon avis un motif de préoccupation. En outre, du point de vue canadien, nous ne voudrions pas qu'une déclaration nous détourne, ou

détourne les Européens de l'objectif des bonnes relations à long terme que nous recherchons dans le cadre de la CEE élargie.

Troisièmement, nous ne voudrions pas que les négociations en cours entre la Communauté et les États-Unis empêchent d'une manière quelconque l'OTAN de jouer son rôle d'instrument diplomatique pour le renforcement de la solidarité fondamentale des nations atlantiques. Sans empiéter sur les fonctions des assemblées universelles et régionales existant dans le domaine des négociations économiques, l'OTAN exerce une autre tâche aux termes de l'Article 2: soit d'éviter les conflits sérieux et le désordre entre les politiques économiques des États membres.

Nous devrions aborder les questions tout aussi importantes de l'inflation galopante, des déficits croissants causés par les dépenses effectuées au titre de l'énergie et de la défense, et des tendances capricieuses de la finance mondiale.

Rencontre avec M. Kissinger

Vous comprendrez que j'avais présentes à l'esprit des questions de ce genre lors de ma première rencontre avec le nouveau secrétaire d'État, M. Kissinger. Cette rencontre fut des plus cordiales et des plus satisfaisante même si nous

n'avons pas eu l'occasion d'entamer une discussion détaillée. M. Kissinger a exprimé son intérêt fondé pour la perspective du Canada à l'égard de bon nombre de ces questions et d'autres questions d'ordre bilatéral. Je crois que les deux gouvernements envisagent du même oeil l'évolution des relations atlantiques dans le cadre d'organisations multilatérales appropriées comme l'OTAN et l'OCDE.

Bien que nos vues se rejoignent en plusieurs points, vous comprendrez que l'optique canadienne concernant les relations atlantiques n'est manifestement pas toujours la même que l'optique américaine, notamment en ce qui concerne la Conférence sur la sécurité en Europe, le développement des relations avec la Communauté élargie et les politiques commerciales et monétaires.

* * * *

Pour réduire le chômage saisonnier

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé que le Gouvernement fédéral a approuvé un Programme d'initiatives locales pour l'hiver prochain, grâce à des crédits de 83 millions de dollars et selon une nouvelle formule qui accordera une prépondérance accrue à l'effort individuel sur la plan local. M. Andras a en effet insisté sur le fait que le Programme a été largement modifié pour faire participer un plus grand nombre de citoyens aux projets.

«L'imagination et l'esprit créateur de nombreux Canadiens constitueront des facteurs importants dans la lutte au chômage cet hiver, a dit le ministre. J'ai été particulièrement impressionné par l'accueil que les hommes d'affaires ont fait l'hiver dernier, à mon invitation de participer à un nouvel élément expérimental du PIL. Il s'agissait pour les entreprises privées de parrainer des projets à but non lucratif. Les investissements de l'entreprise privée atteignirent près de 50% du coût total de ces projets. Le secteur privé est de nouveau invité à participer au PIL, selon les mêmes règles, et j'espère que l'on verra de nouveau se manifester pareil esprit civique.»

Aux 83 millions de dollars destinés

au PIL, s'ajouteront 17 millions, qui seront affectés au Programme fédéral de travaux à forte proportion de main-d'oeuvre. La contribution fédérale à la stimulation directe de l'emploi pour réduire le chômage saisonnier s'élèvera ainsi à 100 millions de dollars. Le Programme de travaux à forte proportion de main-d'oeuvre vise à accélérer la mise en marche de projets, y compris des travaux publics, émanant de divers ministères fédéraux et entrepris dans des régions où le chômage est élevé.

"Ces 100 millions s'ajoutent aux 195 millions de dollars que le Gouvernement canadien s'est engagé à fournir, sous forme de prêts, aux municipalités, au cours de 1973-74, dans le cadre d'un programme d'investissements en hiver annoncé en décembre dernier par le ministre des Finances.

"Si cette expérience de participation locale aux programmes fédéraux s'avère une réussite, elle pourrait être appliquée à d'autres programmes a indiqué le ministre.

"Nous espérons que grâce à cette nouvelle formule, le Programme répandra encore plus aux besoins de la communauté, tout en pouvant mieux s'adapter, grâce à sa flexibilité accrue, aux conditions locales de l'emploi à travers le pays", a déclaré M. Andras.

Voici les principales caractéristiques du PIL 1973-74:

- des projets communautaires, avec un rôle accru de la population dans le choix des projets;
- un programme plus souple dans lequel la date du début d'un projet et sa durée seront déterminées d'après l'indice local et régional du chômage;
- les projets de 1973-74 ne seront pas prolongés; ceux qui amorcent une dépendance communautaire ne seront pas approuvés, à moins que leurs parrains démontrent à l'avance qu'ils peuvent compter sur d'autres ressources capables d'en assurer la permanence;
- moins de subventions seront accordées pour des projets de construction d'envergure, particulièrement dans les régions où il y a pénurie d'ouvriers et de matériaux;
- la priorité sera accordée aux projets nouveaux et originaux qui créeront de nouveaux emplois;
- les salaires seront basés sur les taux locaux pour chaque métier, jusqu'à concurrence de \$100 par semaine.

Lignes directrices pour services de garde d'enfants au Canada

Un document destiné à servir de guide pour l'établissement de services de garde de jour vient d'être publié par le Conseil canadien de Développement social sous le titre: *Garde de jour: croissance, apprentissage, protection.*

"Lorsque les parents doivent confier leurs enfants à des étrangers, ce qui est le cas pour beaucoup de ceux qui recourent à divers services de garde de jour, il faut des garanties suffisantes de protection et des normes réalistes," a dit M. Reuben C. Baetz, directeur général du CCDS, en commentant la récente publication. "Il est évident que de plus en plus de gens reconnaissent la nécessité croissante de services satisfaisants, mais il semble toutefois que les Canadiens ne soit pas prêts à en payer le coût - ce genre de services coûte cher, et rien ne sert de s'aveugler là-dessus. Ce sont les enfants qui en souffriront si nous éludons la question."

Les lignes directrices proposées dans l'ouvrage portent sur le bien-être physique de l'enfant (santé, protection contre l'incendie et les accidents, espace emplacement, équipement); sur son développement social, affectif et intellectuel (compétence du personnel, programmes, environnement physique). L'exposé traite aussi de la législation relative à la garde de jour et de l'administration des services.

L'exposé du Conseil affirme que le choix est la clé d'une planification complète de la garde de jour, et que les nombreuses formes que prend actuellement l'expansion des services sont bénéfiques parce qu'elles accroissent la gamme des options des parents.

"Incorporées aux normes provinciales et régionales, ces lignes directrices pourraient assurer que tous les enfants du pays qui bénéficient de la garde de jour reçoivent au moins un niveau minimal de services; ceux-ci pourront prendre une expansion différente selon les régions, les ressources locales, les priorités et les besoins des collectivités", a ajouté M. Baetz.

Les lignes directrices sont assez souples et générales pour être applicables partout au Canada; elles sont par contre suffisamment spécifiques et réalistes pour qu'on puisse les trouver utiles dans la pratique. Les propositions ne partent pas de cogitations ef-

fectuées en tour d'ivoire et coupées du vécu; elles ont été tracées par un comité composé de membres venant de divers coins du Canada, et précédées d'une série de rencontres régionales avec des personnes travaillant elles-mêmes en garde de jour ou impliquées de quelque manière dans les services destinés aux enfants.

Selon l'exposé, "la collaboration entre les parents et le personnel est d'importance vitale si l'on veut qu'un service de garde de jour soit satisfaisant. Le Gouvernement, pour sa part, doit protéger l'enfant contre toute personne qui en abuserait pour des fins mercantiles, ou qui le soumettrait à des conditions d'existence considérées intolérables ou déficientes aux yeux des citoyens adultes". Le Gouvernement a également la responsabilité de fournir aux parents canadiens les services de garde d'enfants dont ils ont besoin.

Les lignes directrices recommandent: Une politique écrite et des procédures quant aux soins de santé des enfants; la participation d'enfants exceptionnels (handicapés physiques ou déficients mentaux, etc.) aux services réguliers de garde de jour. Ceux qui sont gravement handicapés devraient avoir accès à des services de garde de jour conçus spécialement pour leurs besoins, à moins que les services ordinaires disposent des installations et du personnel nécessaires; Un nombre suffisant d'effectifs pour assurer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant (des procédures doivent être établies pour déterminer la compétence des futurs employés); une politique écrite relative au personnel dans tout service de garde de jour; dans les cas où l'on recourt à des bénévoles, des normes générales devraient être tracées en vue de leur intégration efficace dans le service.

Si l'on veut que la garde de jour devienne un service social accessible universellement au Canada, il faudra, dit le comité, compter moins sur une main-d'oeuvre quasi bénévole et davantage sur un personnel bien rémunéré.

L'origine ethnique et le milieu culturel des enfants qui fréquentent un service de garde de jour devraient se refléter dans une proportion équivalente d'employés de ces mêmes milieux et origines. Le programme de tout service doit compléter et prolonger l'activité de l'enfant à son foyer; il incombe au service d'établir et de maintenir une consultation soutenue avec les parents.

Le Canada est disposé à jouer un rôle de paix au Moyen-Orient

Au cours d'un débat à la Chambre des communes le 16 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. M. Sharp, a déclaré que le Canada serait prêt à participer à une force de maintien de la paix des Nations Unies pour la cessation des hostilités au Moyen-Orient.

Voici un extrait de la déclaration de M. Sharp:

* * * *

Comme je l'ai déjà dit, le Canada demeure disposé à jouer son rôle dans le cadre de l'ONU s'il y a un rôle utile que nous pouvons remplir. Nous pourrions envisager un apport au maintien de la paix si les intéressés le souhaitent et le veulent, et continuer à participer aux opérations pour le maintien

Les Canadiens au Moyen-Orient

Au moment du déclenchement des hostilités, relativement peu de Canadiens se trouvaient dans la région et je suis heureux de signaler qu'il n'y a jusqu'à maintenant pas eu de victimes parmi les résidents ou les touristes canadiens. Les missions diplomatiques du Canada dans la zone des combats s'occupent activement de la sécurité des résidents et des visiteurs canadiens dans leurs secteurs de responsabilité. Les ambassades gardent un registre des résidents canadiens et s'efforcent de connaître les allées et venues des visiteurs afin d'aider à maintenir le contact avec eux en temps de crise. Un tel contact se fait ordinairement par téléphone, bien que les services téléphoniques deviennent parfois encombrés.

Nos ambassades au Caire et à Tel Aviv nous ont dit qu'elles n'ont pas eu connaissance que des Canadiens auraient été blessés dans leur secteur et que tous ceux avec qui elles ont pu communiquer sont sains et saufs. Tous les Canadiens qui le désiraient ont déjà quitté la Syrie.

que ces opérations pourront connaître le succès. Le Canada participe à l'organisation de surveillance de la trêve des Nations Unies depuis 1954. Bien qu'à la suite des hostilités en cours, certains postes de l'OSTNU dans la région du canal de Suez aient dû être évacués, je voudrais souligner que l'OSTNU continue à exister même si elle est incapable de respecter pleinement à l'heure actuelle tous ses engagements. Il importe qu'elle demeure intacte afin de servir plus tard.

Si les belligérants sont disposés à accepter l'institution d'une force pour le maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies, nous serions prêts à rendre ce service. Toutefois, je voudrais souligner que les belligérants devront d'abord s'entendre sur les modalités d'un règlement et le mandat de cette force pour que nous acceptions de participer aux opérations du maintien de la paix. C'est une leçon que nous avons tirée de notre expérience, notamment en Indochine. A moins d'un accord fondamental entre les parties en cause, les fonctions de maintien de la paix ne peuvent être remplies de façon satisfaisante...

M. Sharp ira en URSS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment qu'il effectuera, du 18 au 24 novembre, une visite officielle en URSS, en réponse à une invitation de longue date faite par les autorités soviétiques. Cette invitation remonte en fait à la visite au Canada de M. A.A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS en octobre 1969.

Durant son séjour en Union soviétique, M. Sharp aura des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères M. Gromyko ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires soviétiques sur les questions internationales et bilatérales qui offrent un intérêt mutuel. Ces entretiens se dérouleront dans le cadre du Protocole canado-soviétique relatif aux consultations qui a été ratifié par les premiers ministres MM. Trudeau et Kossyguine en mai 1971.

M. Sharp passera vraisemblablement de deux à trois jours à Moscou et visitera également une ou deux autres villes de l'URSS avant de revenir au Canada.

Résultat des élections au Québec

Les élections tenues au Québec le 29 octobre ont donné à l'équipe libérale de M. Robert Bourassa 102 sièges (sur 110) avec plus de 54% des suffrages; le Parti québécois dirigé par M. René Lévesque (qui fut battu dans son comté de Dorion) a remporté 6 sièges avec 31% des suffrages; le Parti créditiste (dont le chef M. Yvon Dupuis fut défait dans son comté de St-Jean) a remporté 2 sièges; quant au Parti de l'Union nationale (dont le chef M. Gabriel Loubier fut battu dans son comté de Bellechasse) aucun siège ne lui fut accordé.

A la dissolution de l'Assemblée nationale les sièges étaient répartis comme il suit: Libéraux 70; Union nationale, 16; Créditistes, 11; Parti québécois, 7; Indépendants, 2; sièges vacants, 2.

Les émissions des timbres de 1974

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a annoncé le programme d'émission des timbres de 1974 qui comprend l'émission de quarante-cinq timbres dont deux séries de timbres olympiques semi-postaux.

Les timbres olympiques seront émis en valeurs de 8, 10 et 15c. Les deux émissions offrent quatre dessins différents répétés dans les trois valeurs. Chaque émission comptera 12 nouveaux timbres. En mettant l'accent sur la culture physique, les dessins représenteront les sports extérieurs typiques des Canadiens. L'émission du printemps a pour thèmes la natation, la course à pied, les excursions à pied et la bicyclette; celle de l'automne, le ski, le patinage, la raquette et le curling.

En juin, une émission spéciale de cinq timbres marquera le centenaire de l'établissement du service de distribution par facteurs au Canada. Les dessins illustreront les occupations principales de ce service.

La série des timbres commémoratifs, soulignera quatre centenaires: le 3 mai, celui du centenaire de la ville de Winnipeg; celui du 12 juillet, coïncide avec les célébrations à Guelph du centenaire de la fondation de l'Ontario Agriculture

de la paix. Cela se ferait bien entendu sous l'égide des Nations Unies, car nous estimons, comme je l'ai déclaré à New York le 25 septembre dernier, que c'est uniquement sous une telle autorité

College; celui du 26 juillet marquera le 100^e anniversaire de l'invention du téléphone. Le 9 octobre, le ministère soulignera le centenaire de l'Union postale universelle en émettant deux timbres commémoratifs. Des timbres semblables seront émis simultanément par tous les autres pays membres de l'Union.

Il y aura deux autres émissions importantes: celle du 10 avril pour rappeler le Championnat mondial de cyclisme qui aura lieu à Montréal le 14 août, et celle du 1^{er} novembre, pour les quatre timbres de Noël 1974 qui seront des reproductions de peintures d'artistes canadiens.

Voici le calendrier d'émission des timbres-poste de 1974: Indiens de la Côte du Pacifique (16 janvier); Indiens de la Côte du Pacifique (22 février); Timbres olympiques semi-postaux, douze timbres, (22 mars); Championnat mondial de cyclisme (10 avril); Centenaire Winnipeg (3 mai); Centenaire de l'établissement du service de facteurs (7 juin); L'agriculture au Canada (12 juillet); Invention du Téléphone (26 juillet); Série multiculturelle (28 août); Timbres olympiques semi-postaux, douze timbres, (23 sept.); Centenaire de l'Union postale universelle (9 oct.); Timbres de Noël (1^{er} nov.).

Plus de barrières de dégel grâce aux isolants thermiques

Au Canada, les matériaux granuleux, comme le sable et le gravier, sont nécessaires non seulement pour les fondations, sur pergélisol, des routes, des pistes d'aéroport et des chemins de fer, mais aussi comme isolant thermique.

L'épaisseur de ces matériaux doit être telle que la chaleur, pouvant les traverser et atteindre le pergélisol, soit insuffisante pour entraîner le dégel profond et, par suite, l'affaissement des routes et des pistes.

Actuellement, le Nord canadien est en plein développement et l'on n'y trouve pas toujours facilement des matériaux granuleux en quantités suffisantes. Pour cette raison on s'intéresse au polystyrène en mousse, appelé styromousse, qui a été mis au point, à l'origine, pour combattre les effets du dégel dans des sols à grains fins du sud du Canada.

On peut utiliser des panneaux de styromousse avec le gravier pour isoler le pergélisol. C'est ce qui fait l'objet



Photo: Conseil national de recherches

Photo prise à Sudbury illustrant comment les panneaux de polystyrène sont recouverts de remblai.

d'une étude expérimentale et interministérielle.

Méthodes d'évaluation

Les panneaux de styromousse sont, en principe, placés directement sur le pergélisol puis recouverts d'une couche de gravier assez épaisse pour que les véhicules puissent y rouler sans écraser les panneaux. On fait des essais sur une partie de l'autoroute de la MacKenzie, dans les Territoires du Nord Ouest, pour évaluer cette technique et, notamment, pour déterminer les épaisseurs nécessaires en fonction du climat et des conditions du sol.

Plusieurs sections ont été construites en avril et en septembre de 1972, à 15 milles au sud-est d'Inuvik; les sections sont longues de 125 pieds. Deux servent de référence, trois sont équipées de styromousse de 1½, 2, et 4½ po d'épaisseur. L'isolement couvre toute la chaussée, c'est-à-dire qu'il s'étend sur 30 pieds de largeur. Toutes les sections isolées comportent d'abord au fond une couche d'égalisation du niveau du pergélisol, d'environ 1½ pi d'épaisseur, puis le styromousse et une couche de terre de deux pieds d'épaisseur.

Les données obtenues sur les sections

construites en septembre n'ont pas encore été dépouillées mais, selon M. Johnston, les premiers résultats déjà obtenus avec les sections construites en avril sont intéressants. Il nous a dit: "Nous allons retourner en septembre installer 360 thermocouples automatiques pour avoir des profils continus de la température."

Les tassements, après un été, ont été de 1.3 pied pour la section de référence, de 0.4 pied pour la section équipée de deux pouces d'isolant et de 0.1 à 0.2 pied pour la section équipée de 3 pouces et demi d'isolant. Le tassement de la section de référence a été causé par la fonte d'une couche de neige de six pouces d'épaisseur sur laquelle la terre rapportée à l'origine avait été placée en automne, par l'affaissement au dégel de cette terre rapportée et par la fonte partielle du pergélisol. Dans les deux sections équipées de styromousse, la fonte s'est limitée aux terres rapportées. Dans la section de référence, le dégel a atteint deux à trois pieds de profondeur.

Dans le cas des réparations, il suffit de creuser jusqu'à 15 pouces seulement de profondeur pour placer l'isolant. On n'aménage qu'une moitié de la route à

la fois pour que la circulation ne soit pas trop gênée. Auparavant, lorsque l'on n'utilisait pas d'isolant, il fallait creuser jusqu'à plusieurs pieds de profondeur en fonction de l'emplacement de la surface de gel et il fallait enlever le sol gelé ou susceptible au froid pour le remplacer par du gravier. Comme on ne pouvait pas faire ces travaux sur une moitié de route seulement, il fallait ouvrir une route de détour. Le Manitoba a été la première province à utiliser cette technique de construction qui a été essayée en Saskatchewan et au Québec et que l'on essaie en ce moment dans les provinces de l'Atlantique.

En Ontario on a utilisé depuis 1969 de cinq à six millions de pieds de panneaux de styromousse dans la construction et quelque deux millions de pieds annuellement pour les réfections.

Le Canada participe aux négociations MBFR

Le Canada a envoyé une délégation en Europe centrale pour participer aux négociations de réductions mutuelles de forces et d'armements et de mesures connexes, généralement appelées Réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR), qui ont commencé à Vienne, le 30 octobre.

A titre de membre de l'OTAN, le Canada maintient des forces en Europe centrale. Le Canada considère la Conférence de Vienne comme un élément important dans la voie des négociations entre l'Est et l'Ouest en vue de réduire la tension et d'accroître la coopération en Europe.

La délégation canadienne est dirigée par l'ambassadeur George K. Grande, du ministère des Affaires extérieures, et elle se compose d'agents des Affaires extérieures et d'officiers du ministère de la Défense nationale.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Baisse considérable des naissances

On a enregistré au total 347,319 naissances en 1972, soit le chiffre le plus bas depuis celui de 1946 et une baisse de près de 15,000 par rapport au total de 1971 (362,187). Le taux brut de natalité (pour 1,000 habitants) est tombé de 16.8 en 1971 à 15.9 en 1972, ce qui constitue le taux le plus bas depuis l'établissement du système national de statistique de l'état civil en 1921.

En 1972, on a enregistré par rapport à l'année précédente un nombre moins élevé de naissances dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve.

Le nombre de décès a monté de plus de 5,000 passant de 157,262 en 1971 à 162,413 en 1972. Le taux de mortalité pour 1,000 habitants a avancé de 7.3 à 7.4. Le taux de mortalité masculine pour 1,000 habitants a progressé de 8.5 en 1971 à 8.7 en 1972, tandis que le taux de mortalité féminine est passé de 6.1 à 6.2. Le nombre de décès enregistrés en 1972 fait ressortir une augmentation dans l'ensemble des dix provinces comparativement à l'année précédente.

Modifications aux règlements sur les drogues

Le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé que les règlements régissant la prescription des drogues désignées (amphétamines et autres stimulants apparentés) seraient modifiés, à la lumière des résultats que la Direction générale de la protection de la santé en a obtenus depuis leur entrée en vigueur en janvier dernier.

Grâce à ces modifications, le médecin qui désire prescrire une drogue désignée pour une période de plus de 30 jours sera dispensé d'avoir à demander l'opinion d'un médecin consultant. De plus, le médecin qui aura prescrit une drogue désignée n'aura plus à en aviser la Direction générale de la protection de la santé.

Une baisse remarquable de l'usage de ces drogues, a permis de croire que le contrôle auquel elles étaient soumises pouvait être relâché. Depuis que les règlements sont appliqués, l'usage des amphétamines a en effet été réduit d'environ 90 pour cent, ainsi que l'in-

diquent les données relatives à l'importation et aux ventes de ces drogues.

M. Lalonde a souligné que même si les changements annoncés diminueront le travail administratif des médecins, le contrôle de la Direction générale de la protection de la santé sur les drogues désignées n'en serait pas moins efficace. La surveillance de la prescription des drogues désignées sera la même que pour les drogues contrôlées et les stupéfiants.

La prescription d'une drogue désignée par un médecin sera encore restreinte aux états pathologiques énumérés dans les Règlements des aliments et drogues. La sélection de ces états pathologiques, faite par des groupes de médecins consultants indépendants du gouvernement fédéral, sera revue d'ici quelques mois, et de façon périodique par la suite, pour s'assurer qu'elle concorde toujours avec la bonne pratique médicale.

Nouvelle hausse des investissements

Statistique Canada révèle que les investissements dans tous les secteurs de l'économie canadienne devraient atteindre cette année 24,763 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4% par rapport au chiffre de 23,753 millions de dollars prévu au début de l'année. La réalisation de ces investissements représenterait une hausse de 13% par rapport aux 21,877 millions de dollars investis en 1972. Les investissements prévus pour l'acquisition de machines et de matériel connaissent un nouvel essor en 1973 puisqu'ils atteignent un total de 9,119 millions de dollars. Si le projet d'investissement se réalise, ce total sera de 5% plus élevé que les 8,661 millions de dollars prévus et 20% plus élevé que le total préliminaire de 7,579 millions de dollars investis en 1972. La valeur globale des nouveaux investissements dans le domaine de la construction est maintenant évaluée à 15,644 millions de dollars, par rapport aux 15,092 millions de dollars qui apparaissaient auparavant dans l'estimation pour cette année et aux 14,298 millions de dollars investis en 1972.